

RAPPORT N° 99/1-21
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La Ville de Saint-Denis possède aujourd'hui un parc d'éclairage public d'environ seize mille points lumineux alimentés par des réseaux de nature et caractéristiques différentes. L'intérêt évident d'intervenir avec la plus grande diligence sur ces installations, dès lors qu'une panne se produit, nous amène fréquemment en appui des équipes municipales à faire appel à l'intervention d'entreprises spécialisées.

Dans un souci de rationalisation, mais aussi de meilleure gestion financière et réglementaire de ces interventions, nous avons choisi de recourir à la procédure de marché à bons de commande.

Je vous demande donc :

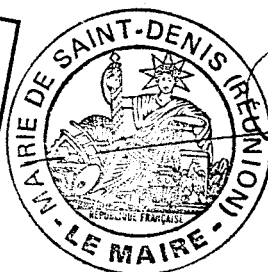
- 1° d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services techniques (Service Electricité) ;
- 2° d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché comme suit :
 - * procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 296 à 298 Art. du CMP)
 - * marché à bons de commande (Art. 273 du CMP),
 - * durée initiale année civile 1999 avec possibilité de reconduction dans la limite de deux ans,
 - * montant annuel du marché de 400 000 F minimum et 800 000 F maximum,
 - * crédits inscrits au Chapitre 061 / Article 61523 ;
- 3° d'approuver le projet de consultation des entreprises ;

RAPPORT N° 99/1-21

- 4° de m'autoriser à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants ;
- 5° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un marché à bons de commande avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'Offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- 6° d'autoriser la signature du marché par moi-même ou mon Délégué ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 99/1-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 février 1999**

OBJET

**TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 99/1-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le projet de consultation des entreprises.

DELIBERATION N° 99/1-21

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer un marché à bons de commande avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MARS 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

